



Assemblée communale ordinaire du 26 avril 2016

Présidence : M. Jean-Marc Piguet, Syndic

Membres présents : 53 citoyennes et citoyens ainsi qu'une personne sans droit de vote.

Mardi 26 avril 2016, 20h00

Monsieur Jean-Marc Piguet, Syndic, ouvre cette assemblée qui traitera plus particulièrement des comptes 2015. Au nom des autorités communales, Monsieur le Syndic remercie l'assistance de prendre la peine de suivre ces délibérations et de s'intéresser à la vie de notre commune.

Suite aux élections du 28 février 2016, les Conseillers communaux ont été assermentés le samedi 16 avril 2016. Le Conseil communal s'est constitué lors de la séance du 18 avril 2016. Les membres sont présentés, ainsi que la répartition des dicastères.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de scrutateurs :

Scrutateur pour les tables 1 et la table du Conseil communal : Monsieur Stéphane Meyer

Scrutateur pour les tables 2 et 3 : Monsieur David Guisolan

Monsieur le Syndic demande à la secrétaire communale de tenir le procès-verbal des délibérations. A cet effet, il informe que l'assemblée sera enregistrée.

Monsieur le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de la commune de Sâles de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter. Les personnes qui désirent le scrutin à bulletin secret sont priées d'en faire la demande avant chaque vote.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage officiel, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles ainsi que dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg*.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 1^{er} décembre 2015
(le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée ; il est à disposition à l'administration communale à Sâles durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune).
2. Comptes 2015 du Foyer St-Joseph
 - a) présentation
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
3. Comptes communaux 2015
 - a) comptes de fonctionnement
 - b) comptes d'investissement
 - c) rapport de la commission financière
 - d) approbation
4. Election de la commission financière pour la période 2016-2021
5. Election de la commission d'aménagement et de l'énergie pour la période 2016-2021
6. Election de la commission des naturalisations pour la période 2016-2021
7. Délégation de compétences au Conseil communal pour les transactions immobilières



8. Adoption du mode de convocation à l'assemblée communale : circulaire tout ménage ou convocation individuelle
9. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} décembre 2015

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition, ainsi que l'ensemble des comptes 2015, au bureau communal et sur le site Internet de la commune; le principal point traité concernait le budget 2016, un résumé a paru dans le bulletin communal *Les Quatre font la Une*.

Approbation

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé par l'assemblée communale à main levée, à l'unanimité.

2. Comptes 2015 du Foyer St-Joseph de Sâles

Présentation

Le règlement du Foyer St-Joseph stipule que l'assemblée communale approuve les comptes. La parole est donnée à la Présidente du Conseil de direction du Foyer, Madame Marie-Claude Descloux, pour la présentation des comptes 2015.

Préalablement, Madame Marie-Claude Descloux demande d'excuser Monsieur Jaquet, Directeur du Foyer St-Joseph entré en fonction en novembre 2015. Il souhaitait vivement être présent mais n'a malheureusement pas pu venir en raison d'une pneumonie.

Les comptes 2015 sont présentés à l'écran et détaillés par chapitre. Septante-neuf journées de moins ont été facturées qu'en 2014. Les comptes se soldent par une perte CHF 96'882.11. Cette perte s'explique par une erreur d'écriture en 2014, antérieure à l'arrivée de Monsieur Jaquet à la direction du Foyer St-Joseph. Le Service de prévoyance sociale procède au versement d'acomptes et transmet ensuite un correctif de compte. Une écriture a été comptabilisée à l'envers, ce qui explique qu'en 2014, des investissements exceptionnels ont eu lieu pour un montant de CHF 62'000.- dégageant un bénéfice de CHF 1'355.- et donc un solde positif de CHF 63'355.-. Après votation des comptes 2015, le déficit sera couvert par les fonds propres du Foyer et donc ne représentera aucune charge pour la commune.

Rapport de la commission financière

Monsieur Jacques Pasquier, Président de la commission financière, procède à la lecture du rapport de la commission financière. L'erreur d'écriture de 2014 a dû être corrigée sur l'exercice 2015. Il en résulte que les comptes 2015 font un déficit de CHF 96'882.11 qui sera absorbé par les fonds propres du Foyer. Il n'y a donc aucune incidence sur les comptes de la commune. Il conclut en proposant à l'assemblée d'approuver les comptes 2015 du Foyer St-Joseph tels qu'ils ont été présentés.

Discussion

A la question de **M. Bernard Oberson** concernant la mise à disposition du bilan du Foyer, **Madame Marie-Claude Descloux** explique que la présentation des comptes se fait toujours selon la même formule. **Monsieur Nicolas Hassler** explique que selon la loi sur les communes, il n'y a pas d'obligation de présenter le bilan en plus des comptes d'exploitation et de fonctionnement. Il peut toutefois être consulté à l'administration communale.

Approbation

Les comptes 2015 du Foyer St-Joseph sont approuvés à main levée par 47 oui. 6 abstentions.



3. Comptes communaux 2015

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :

0. Administration

Charges CHF 426'598.00

Produits CHF 56'749.00

01. Assemblées, conseil communal : Pour les Conseillers communaux, CHF 57'978.-, soit CHF 578.- de plus que prévu au budget. Le tarif en vigueur pour la période 2011-2016 est de CHF 75.- par séance et de CHF 30.- de l'heure pour les vacations. La charge supplémentaire de CHF 4'000.- provient essentiellement de l'élection complémentaire au Conseil des Etats à l'automne passé qui n'était pas prévu au budget.

02. Administration générale : Le coût de l'administration générale est de CHF 353'138.- moins CHF 54'179.- soit un total de CHF 298'959.-. Il reste stable d'année en année et correspond à 5,5% du budget communal.

1. Ordre public

Charges CHF 114'399.00

Produits CHF 63'462.00

10. Protection juridique : C'est le résultat de la deuxième année de fonctionnement du service des curatelles, meilleur que le budget.

14. Police du feu : Nouvel exercice du CSPi La Sionge avec des comptes équilibrés. La charge supplémentaire provient des frais de la centrale d'alarme de Bulle qui sont mis à notre compte depuis cette année.

15. Militaire : C'est la participation au stand de tir, soit CHF 2,50 par habitant.

16. Protection civile : En charges, le versement à la Protection civile intercommunale et en produits, la location de l'abri PC de Romanens pour CHF 160.-

17. Protection de la population : Se sont les frais pour la suite de la mise en place de l'organe communal de coordination, l'ORCOC.

Depuis 2010, les comptes sont équilibrés avec le CSPi La Sionge.

2. Enseignement et formation

Charges CHF 1'712'426.00

Produits CHF 75'407.00

De manière générale, il s'agit de prestations liées, c'est-à-dire que le canton facture en fonction du nombre effectif d'élèves.

20. École enfantine : Participation aux dépenses cantonales, donc cela correspond à des charges liées.

21. Cycle scolaire obligatoire : Participation aux charges liées cantonales pour CHF 998'000.-. Les transports scolaires de la Sionge sont à la charge de la commune pour un montant de CHF 16'618.-.

22. Écoles spécialisées : Contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie, également des charges liées.



23. *Formation professionnelle* : Participation aux dépenses cantonales pour CHF 30'800.- et les bourses scolaires communales.

29. *Administration et bâtiments scolaires* : En charges, les frais de la commission scolaire, de la conciergerie, les charges de chauffage, d'entretien et d'amortissement des bâtiments scolaires. Des travaux d'entretien ont été effectués pour un montant global de CHF 25'630.-. Les produits sont constitués essentiellement des loyers des appartements des écoles.

La répartition des frais du chapitre scolaire : 72% pour le cycle obligatoire, 10% l'école enfantine, 3% la formation professionnelle obligatoire et 15 % les écoles spécialisées. Un graphique est porté à l'écran. Dès 2011, la nouvelle péréquation intercommunale est entrée en vigueur.

3. Culte, culture et loisirs

Charges CHF 300'421.00

Produits CHF 26'161.00

30. *Culture* : Participation au Conservatoire, liée au nombre d'élèves de la commune en augmentation ces dernières années et les dons aux sociétés.

34. *Sport, piscine, centre sportif* : Conciergerie et frais de fonctionnement et d'entretien, les intérêts de l'emprunt pour la construction de la salle polyvalente. Des frais supplémentaires sur l'ancienne salle de gym augmentent les charges. La location de la salle polyvalente pour CHF 18'350.- augmente les produits.

35. *Autres loisirs* : La bibliothèque Matulu pour CHF 3'000.-, les passeports vacances pour CHF 1'225.-, l'animation troisième âge pour CHF 1'000.- et la régionalisation des sports pour CHF 16'683.-

4. Santé

Charges CHF 531'619.00

Produits CHF 18'601.00

Le compte santé est constitué essentiellement de charges liées, c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition.

40. *Hôpitaux* : Il s'agit des frais d'investissements de l'hôpital de la Gruyère puisque les frais de fonctionnement sont pris en charge par le canton. Les frais d'investissements représentent un montant de CHF 40'893.- pour la commune et CHF 11'083.- concernent la part consacrée aux ambulances du district.

41. *Homes médicalisés* : C'est la contribution de la commune pour les citoyens résidant dans les homes, que ce soit au Foyer St-Joseph ou dans les autres résidences du district.

44. *Soins ambulatoires* : Ce poste couvre les frais de soins à domicile et la puériculture (charges liées).

46. *Service médical des écoles* : Ce poste couvre les frais de service dentaire scolaire, entièrement remboursés, et les subventions aux soins dentaires, selon le règlement communal, pour CHF 1'161.-.

La répartition des charges de ce chapitre est présentée à l'écran sous forme de graphique. Concernant les frais pour les hôpitaux depuis 2007, le fonctionnement des hôpitaux a été repris par le canton, il ne reste aux communes que la part des amortissements pour l'hôpital de Riaz et ceci jusqu'en 2018. Les frais liés aux soins ambulatoires correspondent à la péréquation intercommunale en vigueur depuis 2011. Ce poste augmente régulièrement.



5. Affaires sociales

Charges CHF 627'582.00

Produits CHF 38'311.00

54. *Accueil de la petite enfance* : Les dépenses relatives à la petite enfance sont proportionnelles au nombre d'enfants de la commune confiés à des structures de garde. La subvention à l'AES (accueil extra-scolaire) « La courte échelle » est de CHF 18'475.- inférieure au budget. En charges et en produits, des montants viennent s'ajouter et correspondent à la gestion du salaire des employés de l'AES, gérée depuis 2015 par la commune.

55. *Invalidité* : Il s'agit de charges liées cantonales.

57. *Homes* : C'est le déficit du Foyer St-Joseph, soit CHF 0.- en 2015.

58. *Assistance* : Charges liées cantonales, concernant essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère pour CHF 172'957.- et au Fonds cantonal pour l'emploi pour CHF 21'660.-

6. Transports et communications

Charges CHF 425'553.00

Produits CHF 83'055.00

62. *Déneigement* : Les frais liés au déneigement se montent à CHF 66'935.- au lieu des CHF 46'000.- prévus au budget. Ce poste varie selon les années et par nature, est impossible à prévoir précisément, toutefois dans la moyenne des années précédentes.

62. *Entretien* : Entretien des véhicules pour CHF 23'637.- en raison d'un gros entretien du tracteur qui a d'ailleurs occasionné des problèmes de déneigement au printemps.

62. *Frais éclairage public (consommation)* : CHF 6'307.- Ils étaient de CHF 11'343.- en 2010, L'économie réalisée est le résultat de la politique d'économie mise en place.

62. *Imputations internes de l'amortissement* : Des amortissements obligatoires pour près de CHF 85'000.-

62. *Autres charges* : Correspond aux frais d'entretien des éclairages publics, salaires et prestations sociales de l'employé de l'édilité.

62. *Produit* : L'imputation interne pour l'utilisation de l'employé de l'édilité dans les autres dicastères.

65. *Trafic régional* : Il s'agit de charges liées pour la part aux dépenses cantonales pour les transports publics qui sont légèrement moins élevées que budgétées.

7. Environnement

Charges CHF 729'105.00

Produits CHF 656'752.00

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

70. *Approvisionnement en eau* : CHF 236'033.00 achat et vente d'eau, entretien du réseau et des compteurs.

71. *Protection des eaux* : CHF 222'350.00. Les charges correspondent aux frais de l'AIMPGPS (station d'épuration) et l'entretien du réseau d'épuration. Les produits sont les taxes d'épuration.



COMMUNE DE SALES

1625 SALES

Les chapitres 70 et 71 sont couverts respectivement à 100% et 93,3%, ce qui permet d'être dans la fourchette de 70 à 100% de couverture requise par le Service des communes.

72. *Ordures ménagères* : En charges CHF 151'603.00 et en produits CHF 141'641.00. Le taux de couverture est de 93,4%. L'augmentation de la taxe poubelle nous permet de retrouver un équilibre des charges et produits.

75. *Correction des eaux* : La construction d'un barrage à embâcles a été nécessaire sur le ruisseau des Roubattes. Celle-ci a été subventionnée par l'Etat, les TPF et le propriétaire voisin pour un coût total final pour la commune de CHF 5'590.-.

8. Economie

Charges CHF 14'955.00

Produits CHF 43'449.00

80. *Agriculture* : Correspond au paiement et au remboursement des diminutions des aires agricoles, quasiment nul en 2015.

81. *Forêts* : La part au bénéfice 2015 du Triage forestier est meilleur que planifié avec un montant de CHF 19'433.-

83. *Tourisme* : CHF 4'005.- correspondant à la cotisation à Gruyère Tourisme.

84. *Scierie* : Les charges pour CHF 10'640.00 correspondent aux: frais de conciergerie, taxes, assurances, ECAB, ainsi que les frais d'entretien. Les produits correspondent aux locations pour CHF 23'081.-.

9. Finances et impôts

Charges CHF 459'133.00

Produits CHF 4'185'058.00

90. *Impôts* :

Personnes physiques : CHF 2'343'797.-

Personnes morales : CHF 300'913.-

Contribution immobilière : CHF 231'722.-

Impôts sur les véhicules : CHF 108'509.-

Le solde correspond à divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc...).

93. *Péréquation* : CHF 326'396.-, il s'agit des recettes liées à la péréquation intercommunale, conforme au budget.

94-95. *Gérance fortunes et dettes* : En charges les intérêts et amortissements obligatoires pour CHF 300'524.-, les charges des immeubles de la commune, conciergerie, entretiens et rénovations, énergie, ECAB, pour CHF 90'254.-. En produits, les imputations internes des intérêts et amortissements pour CHF 297'654.-, les loyers et charges des locations des immeubles pour CHF 278'420.- et la location des parchets communaux pour CHF 64'573.-.

La répartition des impôts est présentée sous forme de graphique et en pourcentages.

Pour conclure, les comptes de fonctionnement 2015 bouclent avec un déficit de CHF 94'786.-. Le budget prévoyait un déficit de CHF 202'165.-.



REPARTITION DU RESULTAT

Résultat 2015	- 94'785.89
Amortissements extraordinaires	0.00
Attribution aux réserves	0.00
Perte 2015 (comptable)	- 94'785.89

Rapport de la commission financière

Monsieur Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière et propose à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement 2015 tels qu'ils ont été présentés.

Approbation

Les membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. Aucune remarque n'est formulée, les comptes de fonctionnement 2015 sont approuvés à main levée à l'unanimité.

COMPTES D'INVESTISSEMENT 2015

Ces comptes étaient à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture. Un résumé a paru sur le site Internet de la commune. Monsieur le Syndic passe en revue les différents comptes d'investissement et apporte les commentaires principaux suivants :

2. Enseignement et formation

29. *Administration scolaire* : CHF 125'000.- au budget. Deux investissements sont en cours :

- le crédit d'investissement pour l'assainissement des chauffages des bâtiments communaux utilisé à hauteur de CHF 16'000.-. Le Conseil communal est en train de réévaluer les solutions de chauffage des écoles car le mazout n'est plus toléré.
- Le crédit d'investissement de CHF 84'000.- consacré à la rénovation de l'école de Maules, en cours de réalisation. Une grande partie est faite, les derniers travaux de peinture seront réalisés en 2016. Le crédit d'investissement sera bouclé.

3. Transports et communications

62. *Routes communales, génie civil* : En charges CHF 605'828.00 et en produits CHF 492'812.00. Il s'agit de la seconde tranche du crédit d'investissement pour le plan quinquennal d'entretien de nos routes et la seconde tranche de subventionnement AF et participation de tiers au crédit. La suite des travaux sera réalisée en 2016 et suivante. CHF 113'016.- ont été utilisés en 2015.

7. Environnement

70. *Approvisionnement en eau* : Les travaux de l'AVGG pour le bouclage de Maules (le crédit d'investissement était de CHF 230'000.-) sont en passe d'être finalisés. Les frais seront facturés par l'AVGG en 2016.

72. *Ordures ménagères* : Le crédit d'investissement pour la nouvelle déchetterie n'est pas totalement utilisé, le solde le sera en 2016, selon le décompte final.

74. *Aménagement du territoire* : Les frais de mise à jour du PAL (Plan d'Aménagement Local) sont de CHF 12'773.- en 2015. Le PAL est actuellement déposé à Fribourg pour approbation finale.



9. Finances et impôts

952. *Aménagement pour La Couronne* : Le crédit d'investissement est dépassé en raison d'imprévus sur la transformation de la salle et plus particulièrement à cause du plafond qui a été entièrement désossé jusqu'à la charpente pour éviter un affaissement, pour CHF 13'000.-.

Les comptes d'investissement 2015 se soldent avec un investissement global de CHF 394'331.-, donc inférieur au budget mais cela s'explique par les reports déjà effectués sur le budget 2016.

Rapport de la commission financière

Monsieur Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière relatif aux comptes d'investissement 2015 et propose à l'assemblée de les approuver tels que présentés.

Discussion

Monsieur Victor Borcard intervient et émet une observation sur la présentation des comptes dans le journal communal. Il a peine à comprendre les explications données sur les comptes d'investissement. Il demande une présentation plus compréhensible à l'avenir. Pour exemple, le plan quinquennal des routes, il y a un montant moins une subvention, moins une participation des tiers, ensuite on parle d'investissement net 2014. Pour 2015, il n'a pas compris. **Monsieur Nicolas Hassler** fournit les explications suivantes : Pour le plan quinquennal des routes, la commune a dépensé CHF 605'827,70. C'est le montant de charges total. Une subvention cantonale pour CHF 393'117.- et une participation de tiers de CHF 99'695,15 apparaissent dans les produits. Si l'on additionne les deux produits, on arrive à la différence, c'est le montant qui est mis à charge de la commune, soit CHF 113'015.55. Etant donné que c'est un investissement qui se réalise sur plusieurs années, pour avoir la situation globale de tous les investissements qui seront faits, sachant qu'on a voté un budget de CHF 900'000.-, on a dépensé en 2014 CHF 311'585.20, en 2015 CHF 113'015.55. Le solde sera dépensé sur les années suivantes. Il en est de même pour la déchetterie où l'investissement s'est fait sur plusieurs années, un montant de CHF 140'609.80 a été investi durant l'année 2015, alors qu'en 2014, le montant était de CHF 436'436.95. **Monsieur Victor Borcard** demande à ce que les chiffres apparaissent d'une autre façon, plus digestible. Le Conseil communal prend note de cette remarque.

Approbation

Les membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. Aucune remarque n'est formulée, les comptes d'investissement 2015 sont approuvés à main levée à l'unanimité.

4. Election de la commission financière pour la période 2016-2021

La loi, art. 96 LCo, prévoit au minimum 3 membres, les membres du Conseil communal et du personnel ne sont pas éligibles.

Madame Josette Olofsson a accepté de se remettre à disposition pour cette nouvelle législature.

Le Conseil communal, par l'intermédiaire de son Syndic, propose les noms suivants :

Josette Olofsson (Romanens)
Stéphane Meyer (Sâles)
Jérôme Beaud (Maules)
Walther Pasini (Rueyres-Treyfayes)

Ouverture à la discussion

Aucune remarque. Monsieur le Syndic précise que la présidence de la commission sera décidée de façon interne à la commission.

Election de la commission financière

Madame Josette Olofsson et Messieurs Stéphane Meyer, Jérôme Beaud, Walther Pasini, sont élus à raison de 50 oui et 3 abstentions (eux-mêmes, hormis M. Pasini qui n'est pas présent à cette assemblée et excusé).



5. Election de la commission d'aménagement et des énergies pour la période 2016-2021

La loi, art. 36 al. 2 de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire (LATeC) prévoit au minimum 5 membres dont la majorité est désignée par l'assemblée communale.

Madame Sylviane Girard et Messieurs Guy Suard et Fabrice Marchon ont accepté de se remettre à disposition pour cette nouvelle législature.

Le Conseil communal, par l'intermédiaire de son Syndic, propose les noms suivants :

Stéphane Baechler, Président
Charles Bailat
Nicolas Hassler
Sylviane Girard
Guy Suard
Fabrice Marchon

Election de la commission d'aménagement et des énergies

Madame Sylviane Girard et Messieurs Stéphane Baechler, Charles Bailat, Nicolas Hassler, Guy Suard et Fabrice Marchon sont élus à raison de 47 oui et 6 abstentions (eux-mêmes).

6. Election de la commission des naturalisations période 2016-2021

Monsieur Jean-Marc Piguet précise que la loi, art. 34 al. 1 de la loi du 15 novembre 1996, prévoit au minimum 5 membres devant être citoyens de la commune.

Les membres actuels ont accepté de se remettre à disposition pour cette nouvelle législature, à l'exception de Madame Line Fragnière.

Le Conseil communal, par l'intermédiaire de son Syndic, propose les noms suivants :

Ramon Alonso
Georges Donzallaz
Sébastien Frossard
François Heusch
Lucienne Liard
Chantal Müller-Menoud

Election de la commission des naturalisations

Mesdames Lucienne Liard et Chantal Müller-Menoud, Messieurs Ramon Alonso, Georges Donzallaz, Sébastien Frossard, François Heusch sont élus à raison de 47 oui et 6 abstentions (eux-mêmes).

7. Délégation de compétence au Conseil communal

Selon la Lco, art. 10, les délégations de compétences en vigueur doivent être renouvelées pour une nouvelle législature.

Le Conseil communal demande à l'assemblée la délégation de compétence pour les transactions d'achat, de vente, d'échange, de donation ou de partage de parcelles de terrain de la commune de Sâles d'une superficie de 0 à 3'000m². Elle est présentée lors de la signature d'actes notariés.



Ouverture à la discussion

Monsieur François Heusch demande si 3'000 m2 est suffisant. **Monsieur le Syndic** répond qu'effectivement, ce n'est pas énorme mais cela a été suffisant jusqu'à présent et permet de ne pas faire déplacer l'assemblée communale, notamment dans le cadre d'échanges de terrain, comme c'est parfois le cas lors de modifications de limites de routes.

Approbation de la délégation de compétence

Les membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. L'assemblée communale accorde au Conseil communal la compétence dans les transactions d'achat, de vente, d'échange, de donation ou de partage de parcelles de terrain de la commune de Sâles en tenant compte d'une superficie de 0 à 3'000m2, à l'unanimité.

8. Adoption du mode de convocation à l'assemblée communale

Selon la Lco, art. 12, le mode de convocation à l'assemblée communale doit être approuvé par l'assemblée. Deux variantes sont possibles : par convocation personnelle ou par journal communal.

Monsieur le Syndic propose de garder le même mode qu'actuellement, c'est-à-dire la convocation par le bulletin communal « Les Quatre font la Une ».

Ouverture à la discussion

Madame Lucienne Liard demande si la convocation paraît dans la Feuille officielle. **Monsieur le Syndic** l'informe que c'est bien le cas car c'est obligatoire mais la convocation directe doit également être faite. **Monsieur David Guisolan** demande si la date de l'assemblée paraît sur le site internet de la commune. Oui, en effet, c'est le cas.

Approbation de la délégation de compétence

Le mode de convocation aux assemblées communales par tout-ménage dans le bulletin communal, durant la période législative 2016-2021, est accepté à l'unanimité.

9. Divers

Monsieur le Syndic donne une information sur la commission scolaire. Depuis le 1^{er} août 2015, la nouvelle loi scolaire est entrée en vigueur. Cette loi décrète qu'il n'y aurait plus de commission scolaire et que le Conseil communal occuperait cette fonction de coordination avec la Responsable d'Etablissement. Cette dernière est en place depuis le 1^{er} août 2015. La commission scolaire a continué sa mission jusqu'à présent mais une réorganisation doit être mise en œuvre. Le règlement d'exécution de la loi scolaire est paru cette semaine, cela permet enfin d'appliquer la nouvelle loi. Dès lors, aucun élément complémentaire ne peut être communiqué pour le moment sur la mise en place de cette nouvelle organisation. Un Conseil des parents devra être mis en place d'ici 2018 mais qui n'aura pas de pouvoir de décision, il aura un rôle consultatif.

Madame Marie-Josée Brodard demande ce que représente le poste de responsable d'établissement. **Monsieur le Syndic** l'informe que le cahier des charges n'est pas encore défini. La RE a été rémunérée par la commune du 1^{er} août au 31 décembre 2015, car la DICS n'avait pas prévu de budget pour ces postes en 2015. Depuis le 1^{er} janvier 2016, elle est entièrement rémunérée par l'Etat. La RE est directrice des écoles avec l'appui du Conseil communal. Elle assure cette fonction à 50 % pour Sâles et pour Vulruz et donne cours à une classe à 50%. **Monsieur Guy Suard** demande si ce poste doit être assuré par un maître d'école. **Monsieur le Syndic** répond que non, ce n'est pas forcément le cas, c'est une personne nommée comme responsable d'établissement mais qui peut enseigner. Elle devrait d'ailleurs assurer le poste de responsable d'établissement à 50 % pour Sâles mais comme il n'y a pas encore assez de personnel pour assurer ces fonctions, elle doit aussi partager ce temps en tant que responsable d'établissement pour Vulruz.



Le Conseil communal tient à remercier plusieurs personnes pour leur engagement ces dernières années. Six personnes seront remerciées officiellement lors du traditionnel souper de fin d'année : trois membres de la commission financière : Messieurs Jacques Pasquier, Nicolas Chollet et Nicolas Savary, ainsi que les membres de la commission scolaire : Messieurs Pierre-Alain Descloux, Stéphane Baechler et Madame Catherine Gremaud.

Ce soir, le Conseil communal tient à remercier avec un cadeau et un petit mot pour chacun, les trois Conseillers communaux qui ont terminés leur mandat, Madame Myriam Oberson, Monsieur Pierre Mauron, ainsi que Monsieur Guy Savary, vice-Syndic. Egalement remerciée, Madame Aurélie Progin, secrétaire communale.

Monsieur le vice-Syndic Nicolas Hassler, remercie chaleureusement Monsieur le Syndic Jean-Marc Piguet, pour son rôle au sein du Conseil communal et son implication dans le travail et le temps dédié à la commune et à la région.

Ouverture à la discussion

Monsieur Gilbert Descloux intervient concernant la route forestière sur les hauts de Maules et son état en chantier en raison de l'exploitation forestière. Il demande si cette route va être réparée et qui va payer.

Monsieur Daniel Menoud prend la parole pour informer l'assemblée et Monsieur Descloux que la route est quasiment réparée, la remise en état quasiment finie.

Monsieur Guy Savary joint sa parole à celle de Monsieur Nicolas Hassler et remercie Monsieur Jean-Marc Piguet et les membres du Conseil communal pour les dix années qu'il a passé au Conseil avec beaucoup de plaisir.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Syndic indique que la prochaine assemblée aura lieu le 06 décembre 2016 et clôt cette assemblée communale à 21h20. Il invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Jean-Marc Piguet



La secrétaire

Estelle Chayrou